

Barrages : « Le droit européen permet d'exclure l'hydroélectricité du marché concurrentiel »

Tribune , [Anne Debrégeas, Economiste de l'énergie](#)

Alors que la France peine à engager une transition énergétique cohérente, une mission parlementaire vient d'étudier l'avenir des barrages hydroélectriques, en vue d'une réforme, mais la création d'un monopole public semble écartée au profit d'intérêts privés, déplore, dans une tribune au « Monde », l'économiste et syndicaliste Anne Debrégeas.

Publié le 9 juillet 2025 à 11h30 - Temps de Lecture 3 min.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/07/10/barrages-le-droit-europeen-permet-d-exclure-l-hydroelectricite-du-marche-concurrentiel_6620446_3232.html

Les barrages jouent un rôle central dans notre système énergétique. Ils produisent une électricité flexible, stockable, à très faible empreinte carbone, indispensable pour accompagner les énergies renouvelables intermittentes comme le solaire ou l'éolien. Mais leur utilité va bien au-delà : régulation des crues, irrigation, eau potable, navigation, tourisme... Ces infrastructures sont essentielles, et leur valeur ne fera qu'augmenter avec le changement climatique. Elles sont également très sensibles pour la sûreté : [une rupture de barrage peut entraîner un désastre humain et environnemental](#).

Leur propriété, à quelques exceptions près, reste publique. Mais leur exploitation, autrefois assurée quasi exclusivement par EDF, s'est fragmentée depuis l'ouverture à la concurrence. Des concessions très rentables, comme celles du Rhône, ont été transférées à la Compagnie nationale du Rhône, filiale d'Engie. Ce groupe détient également la Société hydroélectrique du Midi dans les Pyrénées. EDF ne gère plus que 70 % du parc hydraulique national et est devenue une multinationale de droit privé.

En 2015 et en 2019, la Commission européenne a ouvert deux contentieux contre la France pour non-respect des règles de concurrence. En réponse, Paris temporise : relancer des appels d'offres pour des installations aussi stratégiques est unanimement refusé par la classe politique. Mais cette position d'attente, si elle évite le pire, empêche toute vision de long terme et freine les investissements dans un secteur-clé.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Hydroélectricité : la France dans le viseur de la Commission européenne depuis deux décennies](#)

Pourtant, une alternative existe : le droit européen permet d'exclure l'hydroélectricité du marché concurrentiel si elle est exploitée par l'Etat ou une collectivité, directement (en régie) ou à travers une entreprise publique contrôlée (quasi-régie). Dans ce cadre, un monopole public pourrait vendre l'électricité à un tarif régulé, indexé sur les coûts réels de production. Cela garantirait aux usagers des prix stables et offrirait à l'opérateur une sécurité financière favorable à la baisse des coûts et à l'investissement, grâce à de meilleures conditions de financement.

Privatisation en douce

Un tel modèle serait aussi plus juste. Le principe de spécialité, qui limite les activités hors du champ du monopole, empêcherait que les revenus de l'hydroélectricité servent à financer d'autres projets. Actuellement, ils génèrent des rentes privées importantes pour Engie ou financent des activités internationales d'EDF, parfois peu alignées sur l'intérêt général.

Rassembler tous les barrages dans une structure publique unifiée permettrait des mutualisations, une planification stratégique et une meilleure cohérence. A l'inverse, la séparation envisagée entre hydraulique et nucléaire risque d'engendrer des surcoûts liés aux imperfections du marché. Ces effets pourraient être atténués par des plateformes de données partagées, voire annulés par la mise en place d'un acheteur unique. Et, dans tous les cas, les économies permises par le financement public l'emporteraient largement.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [L'hydraulique dans les Alpes, une source d'électricité renouvelable centenaire](#)

Mais EDF et Engie ne veulent pas perdre cette rente et défendent farouchement leur position. Ils sont soutenus, étrangement, par les principaux syndicats du secteur. Ce contexte a conduit la mission parlementaire à écarter la piste du monopole public, au motif qu'elle « *exclut les acteurs privés ou les condamne à perdre leurs concessions* » et qu'elle se heurte « *à un rejet unanime des exploitants et syndicats* ». Elle se condamne ainsi à défendre des solutions qui visent à contourner les règles européennes sans remettre en cause les concessions existantes, tournant le dos à l'intérêt général et à toute vision de long terme.

Certains espèrent obtenir une dérogation de Bruxelles pour pérenniser le statu quo. D'autres, comme les rapporteurs de la mission, jugent cette voie peu réaliste, privilégient une transformation plus radicale proposée par EDF : remplacer les concessions par un régime d'autorisation qui transférerait la propriété des barrages aux exploitants actuels. Autrement dit, une privatisation en douce du patrimoine public.

Pression sur les factures

Mais cette stratégie est juridiquement fragile. La Commission pourrait exiger une mise en concurrence des concessions lors de ce changement. Surtout, les rapporteurs notent que les barrages sur de nouveaux sites feront l'objet d'appels d'offres. Et, pour les sites existants, des mécanismes visant à réintroduire une forme de pseudo-concurrence sont envisagés, comme des « barrages virtuels », donnant à des opérateurs privés un accès préférentiel à une part de la production, au détriment de l'intérêt général. Par ailleurs, dans ce cadre, la vente à prix de marché resterait la norme, maintenant la pression sur les factures des usagers, les profits privés et l'incertitude sur les investissements.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Prix de l'électricité : « Faut-il faire primer le droit de la concurrence ou l'intérêt des usagers ? »](#)

Face au chaos créé par la libéralisation du système électrique, la seule voie cohérente consiste à sortir définitivement l'électricité du marché concurrentiel et à reconstruire un opérateur public national, sous contrôle démocratique. Cette proposition, exempte de critiques de fond à ce jour, ne remettrait pas en cause le fonctionnement du système électrique européen ni les échanges avec nos voisins. Mais cet objectif ne saurait justifier de maintenir les barrages dans une logique de marché, voire de céder leur propriété à des entreprises à but lucratif, alors qu'une alternative publique existe, solide juridiquement, plus efficace économiquement et plus protectrice pour les citoyens.

Un débat éclairé et transparent s'impose, fondé sur une étude d'impact sérieuse. L'hydroélectricité est un bien commun : son avenir mérite mieux que des compromis dictés par des intérêts privés.

[Anne Debrégeas \(Economiste de l'énergie\).](#)

Anne Debrégeas est ingénieure de recherche sur le fonctionnement et l'économie du système électrique. Elle est par ailleurs porte-parole de la Fédération syndicale SUD-Energie.